



N°2024/074

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT– Rue des Puits et impasse des Buis**

Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment l'article R 411-8 ;

VU l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Signalisation de prescription – Livre 1 – 4^{ème} partie ;

VU la demande présentée le 31 juillet 2024 par l'entreprise EIFFAGE Route Sud-Ouest, ZAC de NAUJAC BP11, 12450 LA PRIMAUBE aux fins de **réaliser des travaux d'assainissement dont la mise en conformité du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la rue des Puits et impasse des Buis, Druelle village ;**

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité Municipale de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les travaux d'assainissement seront réalisés en plusieurs phases du 9 septembre 2024 au 15 janvier 2025,

Phase 1 : Du 9 septembre au 2 octobre 2024

- Rue de la Cancelade Route barrée (sauf riverains),
 - La circulation sera alternée avec un sens prioritaire et une limitation de vitesse à 30 km/h rue du Claux. (voir plan-ci-joint)
 - La circulation sera alternée avec un sens prioritaire, rue des Puits et impasse des buis (voir plan-ci-joint)

Phase 2 : Du 3 octobre 2024 au 4 novembre 2024

- Rue des Puits et impasse des Buis route barrée (sauf riverains) déviation par rue des Noyers (voir plan-ci-joint)

Phase 3 : Du 5 novembre 2024 au 15 janvier 2025

- Rue des Puits route barrée (sauf riverains) déviation par rue des Noyers (voir plan-ci-joint)
- Le demandeur remettra en l'état la chaussée concernée par lesdits travaux,
- Le demandeur devra veiller à ce que la gêne occasionnée à la circulation soit limitée le plus possible dans le temps.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux par le demandeur. Le demandeur devra veiller à ce que la signalisation soit installée suffisamment en amont du chantier, afin d'informer les usagers.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

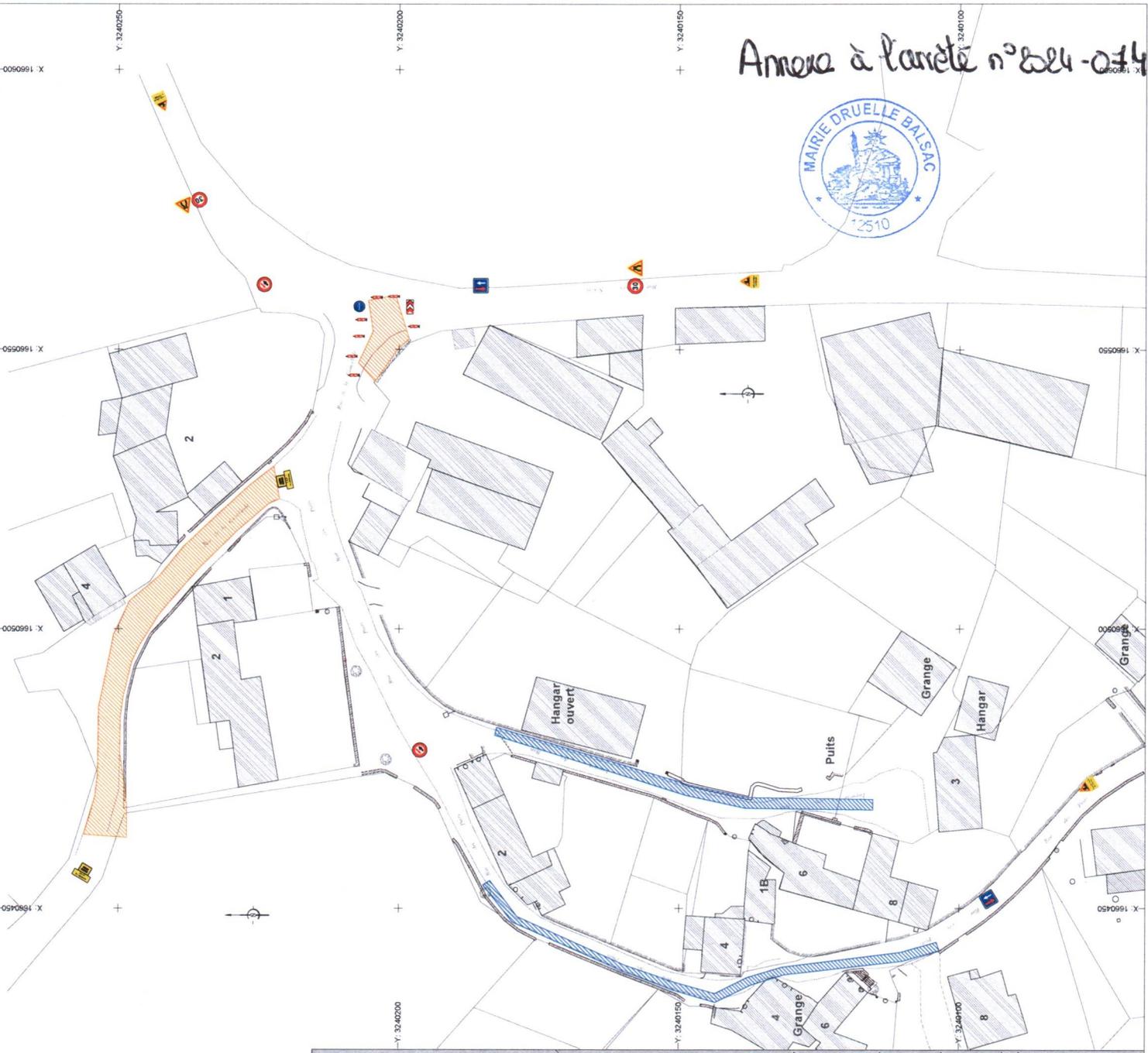
A DRUELLE BALSAC, le 27 août 2024

Le Maire
Patrick GAYRARD



Affiché le : 29 AOUT 2024

Annexe à l'arrêté n° 2024-014



Phase 1
du 09/09/2024 au 02/10/2024
ASSAINISSEMENT TRANCHEE :
- Rue de la Cancellade - Route berrive sauf rive/in
- Cimetière Rue de la Cancellade / Rue des Noyers / Rue des Claux : Circulation alternée sans prioritaire
CHEMISAGE CANALISATION :
- Rues des puits / Rue des buits : Circulation alternée sans prioritaire

DESC

Département de l' AVEYRON
Commune de DRELE - BALSAC

Travaux d'Assainissement
MARCHE A BONS DE COMMANDE
N°4 - Rue du Puits et Rue du Buis - DRUELLE

Phase 1 - du 09/09 au 02/10/24

ECHELLE	LOT	CODE	TACHES	N° INDICE	REVISION
1 / 200	VRD	Q 21107	EXE	3	A

CONTROLE ET VERIFICATION

EIFIFFAGE ROUTE	ETABLI PAR : W. R.	VERIFIE PAR :	APPROUVE PAR :
	LE : 23-07-24	LE :	LE :

RODEZ ASSAINISSEMENT	MATRE D'OUVRAGE :	VISA :
	Communauté d'agglomération du Grand Rodez 17 rue Aristide Briand Boite Postale 53531 12005 Rodez Cedex 9	LE :
	MATRE POUVANE :	VISA :
	Communauté d'agglomération du Grand Rodez 17 rue Aristide Briand Boite Postale 53531 12005 Rodez Cedex 9	LE :

MODIFICATIONS

DATE	INDICE	DESCRIPTION	ETABLI :	VERIFIE :
23/07/2024	A	Creation du document		

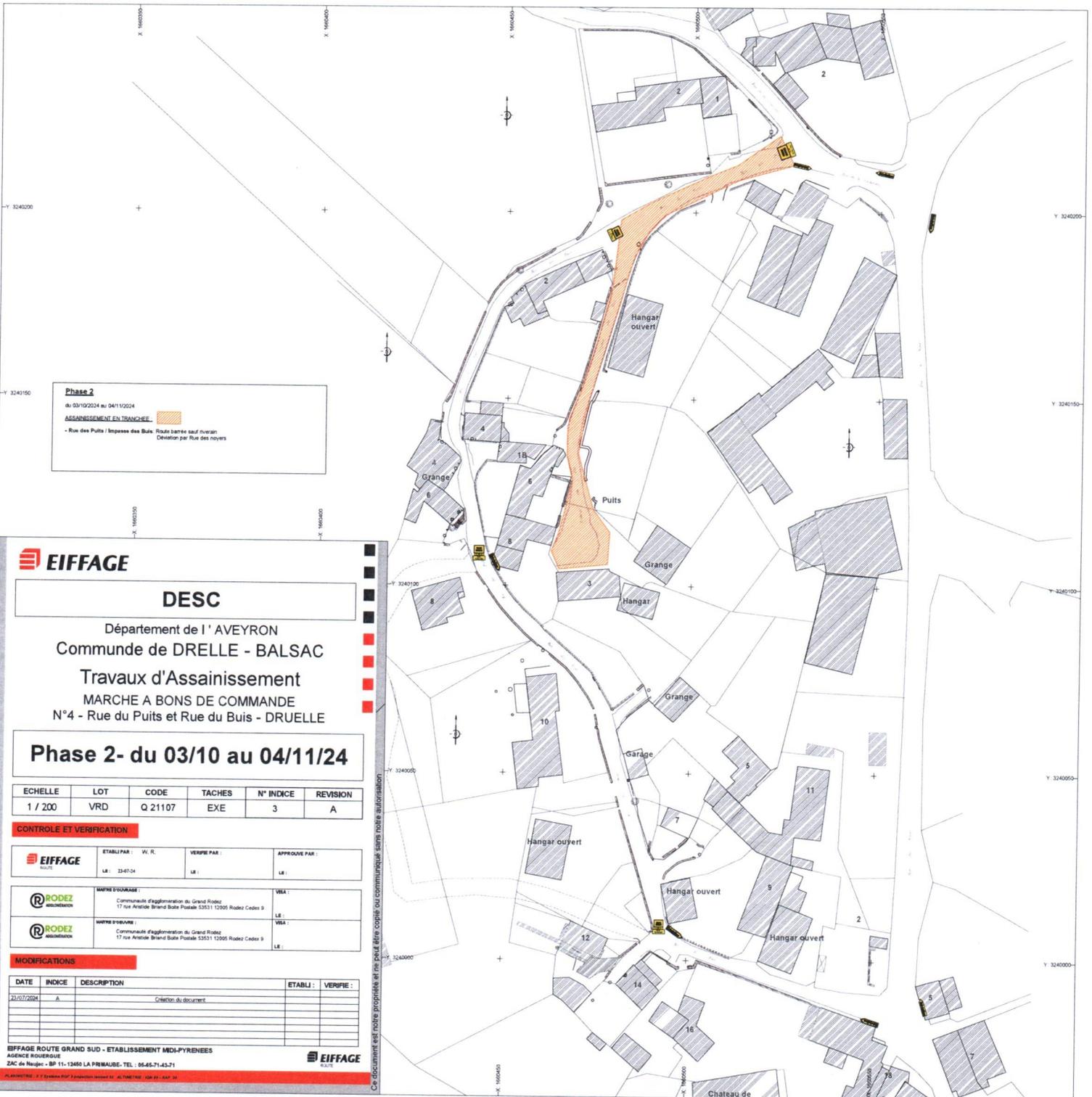
EIFIFFAGE ROUTE

EIFIFFAGE ROUTE GRAND SUD - ETABLISSEMENT MIDI-PYRENEES
AGENCE ROUERGUE
ZAC de Neauc - BP 11 - 12490 LA PRIMAUBE - TEL. : 05 48 571 43 71

PLANNING / 1 / 1 plan de l'assainissement / 1 / 1 - 12510 - 014 - 2024 - 014 - 20

Ce document est notre propriété et ne peut être copié ou communiqué sans notre autorisation

Annexe à l'arrêté n°2024-074



Phase 2
du 03/10/2024 au 04/11/2024
ASSAINISSEMENT EN TRANCHEE
- Rue des Puits / Impasse des Buis Route barrée sauf livraisons
Déviation par Rue des noyers



DESC

Département de l' AVEYRON
Commune de DRELLE - BALSAC
Travaux d'Assainissement
MARCHE A BONS DE COMMANDE
N°4 - Rue du Puits et Rue du Buis - DRUELLE

Phase 2- du 03/10 au 04/11/24

ECHELLE	LOT	CODE	TACHES	N° INDICE	REVISION
1 / 200	VRD	Q 21107	EXE	3	A

CONTROLE ET VERIFICATION

EIFFAGE	ETABLI PAR : W. R.	VERIFIE PAR :	APPROUVE PAR :
	LE : 23/07/24	LE :	LE :

RODEZ	MAYRE D'OUVRIAGE : Communauté d'agglomération du Grand Rodez 17 rue Aristide Briand Boite Postale 53531 12005 Rodez Cedex 9	VBA :
	LE :	LE :

RODEZ	MAYRE D'OUVRIAGE : Communauté d'agglomération du Grand Rodez 17 rue Aristide Briand Boite Postale 53531 12005 Rodez Cedex 9	VBA :
	LE :	LE :

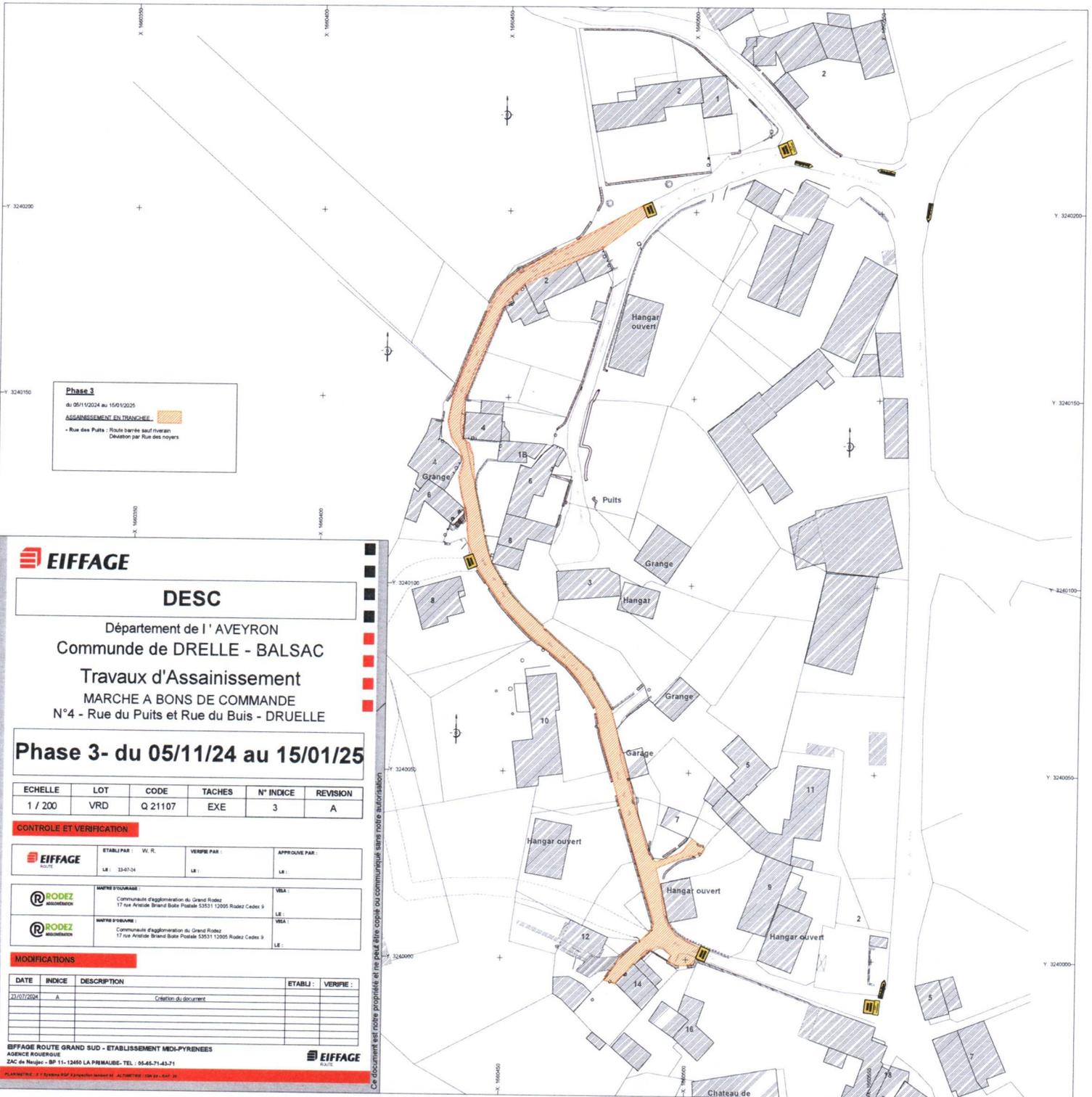
MODIFICATIONS

DATE	INDICE	DESCRIPTION	ETABLI :	VERIFIE :
23/07/2024	A	Création du document		

EIFFAGE ROUTE GRAND SUD - ETABLISSEMENT MIDI-PYRENEES
ASSIANCE ROUENNAISE
ZAC de Neujac - BP 11-13485 LA PRIMAUBE-TEL : 05-45-71-43-71



Ce document est notre propriété et ne peut être copié ou communiqué sans notre autorisation



Phase 3
du 05/11/2024 au 15/01/2025
ASSAINISSEMENT EN TRANCHEE
- Rue des Puits : Rôle borne sud rive amont
Détection par Rue des noyers



DESC

Département de l' AVEYRON
Commune de DRELLE - BALSAC
Travaux d'Assainissement
MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
N°4 - Rue du Puits et Rue du Buis - DRUELLE

Phase 3- du 05/11/24 au 15/01/25

ECHELLE	LOT	CODE	TACHES	N° INDICE	REVISION
1 / 200	VRD	Q 21107	EXE	3	A

CONTROLE ET VERIFICATION

	ETABLISSEUR :	W. R.	VERIFIEUR :	APPROUVEUR :
	LE :	23-07-24	LE :	LE :
	MAYEURE D'ARRONDISSEMENT :	Commune d'agglomération du Grand Rodez 17 rue Aristide Briand Boite Postale 53531 12095 Rodez Cedex 9	VBA :	
	MAYEURE D'ARRONDISSEMENT :	Commune d'agglomération du Grand Rodez 17 rue Aristide Briand Boite Postale 53531 12095 Rodez Cedex 9	LE :	

MODIFICATIONS

DATE	INDICE	DESCRIPTION	ETABLI :	VERIFIE :
23/07/2024	A	Création du document		

Ce document est une note préliminaire et ne peut être copié ou communiqué sans notre autorisation